



MISE AU CONCOURS

Territoire, énergie et mobilité

Responsable des permis de construire entre 80% et 100%

Contrat de durée indéterminée

Activités

- Assurer la mise en œuvre dans la commune des lois, règlements et directives applicables en matière de construction et d'aménagement du territoire
- Coordonner le travail des collaboratrices spécialisées en charge des permis de construire
- Conseiller les citoyens
- Rédiger et valider les courriers en lien avec les questions de construction
- Préparer les décisions à valider par le Conseil communal
- Confirmer la conformité des constructions et suivre les demandes d'ajustement
- Coordonner les processus d'opposition et les séances de conciliation si nécessaire
- Préparer et animer la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable, en collaboration avec le chef de dicastère
- Piloter les dossiers de constructions illicites
- Collaborer avec l'urbaniste aménagiste communale pour les sujets en lien avec l'aménagement du territoire

Exigences

- Architecte EPF ou HES (registre A ou B), ou formation équivalente
- Très bonnes connaissances des législations applicables en matière de construction dans le canton de Neuchâtel (LConstr., RELConstr., LCAT, RELCAT)
- Sens des responsabilités, rigueur, autonomie et disponibilité
- Aisance rédactionnelle
- Aisance relationnelle
- Bonne résistance au stress et bonne gestion des situations conflictuelles
- La maîtrise des processus de marchés publics (SIMAP) est un avantage

Avantages

- Travail varié
- Traitement selon la réglementation en usage et les prestations sociales de la commune de Val-de-Travers

Entrée en fonction : 1^{er} août 2024 ou à convenir

Pour tout renseignement complémentaire, M. Eric Sivignon, conseiller communal, est à votre disposition au 032 886 43 98 ou par courriel : urbanisme.vdt@ne.ch.

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, certificats, diplômes, etc., doivent être adressées **jusqu'au 31 mai 2024**, au service des ressources humaines, RessourcesHumaines.VDT@ne.ch ou via le site internet www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.

Val-de-Travers, le 8 mai 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

